

Pôle communication

Mardi 5 octobre 2021

CORONAVIRUS
Covid-19



POINT SANITAIRE DU MARDI 5 OCTOBRE À 14 H

8 506 cas confirmés depuis le 06/09/2021	364 nouveaux cas au cours des dernières 24 heures
57 patients en réanimation	165 décès depuis le 09/09/2021, dont 8 au cours des dernières 24 heures
5 334 doses de vaccin injectées	37,94 % de vaccinés sur la population totale

POINT SANITAIRE

Depuis hier, lundi 4 octobre, 14 heures, 8 décès supplémentaires sont à déplorer, soit **165** au total depuis le 9 septembre. Seuls 7 d'entre eux étaient vaccinés.

L'âge moyen des personnes décédées est de **71** ans.

364 nouveaux cas positifs ont été confirmés.

Ces nouveaux cas comptabilisés portent à **8 506** le nombre total de cas positifs avérés depuis le lundi 6 septembre.

L'âge moyen des patients positifs est de 40 ans.

L'incidence cumulée est de 540. (En baisse régulière depuis le 20 septembre.)

57 patients sont pris en charge au service de réanimation et **297** sont hospitalisés en unité Covid (hors réanimation).

83 patients positifs sont sous surveillance dans un hôtel dont :

- **61** en province Sud ;
- **16** dans les Îles ;
- **6** dans le Nord.

6 083 personnes sont considérées comme guéries par les services hospitaliers qui les ont accueillies.

VACCINATION

En quatre semaines, depuis le 6 septembre, près de 100 000 injections (toutes doses confondues) ont été réalisées partout sur le territoire grâce à la mobilisation de tous.

Hier, lundi 4 octobre, **5 334** personnes ont reçu une injection.

Depuis le début de la campagne :

- **154 536** personnes ont reçu leur première dose (soit **66,78 %** de la population vaccinable ou **57 %** de la population totale) ;
- **102 814** personnes ont reçu deux doses ;
- **1 552** personnes ont reçu une dose de rappel.

À ce stade, **44,43 %** de la population vaccinable (soit **37,94 %** de la population totale) ont reçu un schéma vaccinal complet.

Le gouvernement a mis en place une cellule de rappel pour mobiliser les primovaccinés à faire leur deuxième dose.

Aujourd'hui, la vaccination se poursuit dans tout le pays :

- La commune de Sarraméa et le SIVM Sud organisent une tournée de vaccination de proximité auprès des habitants des tribus de Sarraméa, Petit-Couli, Grand-Couli à compter du 4 octobre. Tél. : 44 32 28 ou 44 31 34.
- **Le VaccinÔtour** de la province Sud est à :
 - Koutio, Studio 56, le mardi 5 octobre, de 9 h à 16 h ;
 - Ko We Kara, le mardi 5 octobre, notamment pour une opération « *Drive* », de 16 h à 19 h ;
 - Maison de quartier de Dumbéa-sur-mer, le mercredi 6 octobre, de 13 h à 19 h ;
 - Mairie de Farino, le jeudi 7 octobre, de 13 h à 16 h ;
 - Île Ouen, le jeudi 7 octobre ;
 - Centre socio-culturel de Boulouparis, vendredi 8 octobre, de 8 h 30 à 16 h.
- **Le Vaccitour Stop Covid** du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en collaboration avec les communes concernées sera de retour à :
 - Koumac, salle polyvalente, du mercredi 6 au samedi 9 octobre, de 8 h 30 à 16 h 30 ;
 - La Foa, centre socioculturel, vendredi 8 octobre, de 8 h à 16 h ;
 - Poya, salle des fêtes de Népoui, du samedi 9 au lundi 11 octobre, de 8 h à 16 h ;
 - Houaïlou, ancienne mairie, du samedi 9 au lundi 11 octobre, de 8 h à 16 h ;
 - Hienghène, marché municipal, du samedi 9 au lundi 11 octobre, de 8 h à 16 h ;
 - Val-Suzon, Dumbéa, samedi 9 octobre, de 8 h 30 à 16 h 30.
- **L'opération Proxi Vax** du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie se poursuit :
 - Mutuelle des fonctionnaires de Dumbéa -sur-mer, jeudi 7 octobre, de 9 h à 16 h ;
 - Foyer wallisien et futunien de Magenta, samedi 9 octobre, de 8 h à 18 h.
- **La campagne Vacci'tribs** de la province des îles Loyauté se poursuit à Lifou, Tiga et Maré.
- **Le Congrès de la Nouvelle-Calédonie** renouvelle son opération de vaccination les samedis 9 et 16 octobre, de 8 h à 18 h.

Pour mémoire, tous les centres de vaccination sont ouverts cette semaine :

- CMS des trois provinces, au Colisée à Bourail, à la médiathèque à Yaté, à la salle Au Pitiri à Koné.

À Nouméa :

- Cafat Receiving, sur rendez-vous, du lundi au vendredi, et sans rendez-vous le samedi matin, de 8 h à 12 h.
- Ko We Kara (province Sud, ASS, gouvernement de la Nouvelle-Calédonie) jusqu'à samedi, de 8 h à 18 h.
- Le vaccinodrome de l'hôtel de Ville de Nouméa (Mairie de Nouméa, Agence sanitaire et sociale, gouvernement de la Nouvelle-Calédonie) reste ouvert jusqu'à vendredi, de 8 h à 16 h. Samedi, de 8 h à 18 h. **Nocturne aujourd'hui, jusqu'à 20 h.**

- La Mutuelle des fonctionnaires a ouvert un nouveau centre de vaccination et de test, ouvert à tous sur rendez-vous, au 27 31 57. Immeuble Le Botticelli, 31, rue Georges-Clemenceau, au centre-ville de Nouméa.
- Le centre hospitalier spécialisé Albert-Bousquet de Nouville a ouvert son centre de vaccination au public, sur rendez-vous au 25 52 36.

Où se faire vacciner ? <https://gouv.nc/info-vaccination/ou-se-faire-vacciner>

LE VACCIN JANSSEN EST DISPONIBLE

2 000 doses de vaccins Janssen, livrées gratuitement, par l'État sont arrivées en Nouvelle-Calédonie.

Ce vaccin est disponible dès aujourd'hui dans les centres de vaccination de :

- la CAFAT Receiving, sur rendez-vous ;
- l'hôtel de ville de Nouméa ;
- Ko We Kara.

Rappels

Ce vaccin n'appartient pas à la catégorie des vaccins à ARN messenger.

- Il est recommandé pour les personnes de 55 ans et plus.
Les personnes de 18 à 55 ans qui souhaitent le recevoir doivent en discuter avec un professionnel de santé afin d'évaluer les bénéfices et les risques éventuels.
- Une seule dose du vaccin Janssen suffit pour obtenir un schéma vaccinal complet, 28 jours après l'injection.
Néanmoins, un rappel avec un vaccin à ARNm est recommandé un mois après l'injection.

VACCINATION EN LIBÉRAL

Frédérique Ducrocq, pharmacien inspecteur de la DASS.

Dr Géraldine Mellin-Douchy, médecin libéral, membre du collectif médical Calédonie Covid-19.

Depuis le 15 septembre, la vaccination en libéral peut être réalisée pour tous les médecins, les infirmiers diplômés d'État (IDE), les pharmaciens, et dès demain par les sages-femmes de la Nouvelle-Calédonie.

Par ailleurs, certaines catégories de professionnels – dentistes, pompiers, vétérinaires, techniciens de laboratoire – sont également habilitées à vacciner dans les centres de vaccination.

Ceci vient compléter tous les efforts produits par les institutions et les autorités sanitaires afin de rendre disponible la vaccination à un très large public.

Les personnes désireuses de se faire vacciner peuvent échanger en toute quiétude avec les professionnels de santé avec lesquels elles entretiennent un rapport de confiance et qui connaissent bien leur état de santé.

Le dispositif permet, en outre, de diversifier l'offre de vaccination et une plus grande proximité : il est mis en place un peu partout, à Nouméa, dans le grand Nouméa, à Bourail, Koné, Houailou, Ouégoa, etc.

Pour que cette vaccination de proximité soit possible, dès le mois de juillet, une formation a été élaborée avec l'Institut de Formation des Professions Sanitaires et Sociales de la Nouvelle-Calédonie (IFPSS) pour les professionnels qui souhaitaient pratiquer cet acte.

À ce jour, 170 professionnels ont été formés par l'IFPSS (dont les pompiers).

En Brousse et dans les îles, une organisation a été mise en place pour leur permettre de suivre la formation à distance avec le soutien des médecins et des IDE des centres médico-sociaux.

Pour les médecins, les infirmiers et les sages-femmes, la formation n'est pas obligatoire, néanmoins une session de formation a été organisée pour eux début septembre – qui reste disponible en vidéo, pour leur expliquer comment reconstituer et préparer les doses, et les sensibiliser aux spécificités de ce vaccin.

Dans un premier temps, en juillet dernier, les professionnels tels que les pharmaciens, les infirmiers, les sages-femmes et les dentistes ont été autorisés par arrêté à prescrire et vacciner dans les centres dédiés, le temps que le circuit de distribution aux libéraux puisse être organisé.

En collaboration avec les équipes de la direction des Affaires sanitaires et sociales (DASS), les informaticiens de la direction du Numérique (DINUM) ont rapidement déployé des outils de gestion numérique en un temps record.

Un second arrêté du gouvernement est venu permettre cette organisation et donc cette vaccination en libéral.

Elle s'organise comme suit :

- les vaccins congelés sont conservés à la pharmacie du CHT ;
- les grossistes pharmaceutiques passent commande à cette pharmacie qui prépare les décongelations et le matériel nécessaire ;
- les pharmacies passent commande aux grossistes pour leur propre usage et celui des autres professionnels de santé ;
- les pharmacies mettent à disposition des professionnels de santé les kits nécessaires : doses, matériels, carnets de vaccination et feuilles de consentement.

À ce jour 500 flacons ont été distribués soit environ 3 500 doses.

Le mode d'organisation des professionnels de santé diffère d'un cabinet à l'autre, d'une officine à une autre : prise de rendez-vous, demi-journée dédiée à la vaccination, espace dédié de vaccination, etc.

Afin d'optimiser les moyens et la sécurité (gestion de la chaîne du froid), certains ont même opté pour une mutualisation ou un travail en réseau avec d'autres collègues.

La vaccination en cabinet et en officine est accompagnée d'un échange avec le patient qui permet d'éclairer son choix et de répondre aux interrogations, de dissiper les craintes ou de prendre en compte les antécédents médicaux. Elle permet une réponse adaptée à chaque cas, dans les conditions de sécurité requises. Elle est suivie d'un temps de surveillance d'un quart d'heure, comme dans un centre de vaccination.

Le médecin qui dispose d'un identifiant enregistre les données de vaccination sur un site sécurisé. Chaque acte est entré dans la base du gouvernement.

Dans certains cas, les personnes qui ne peuvent se déplacer peuvent même se faire vacciner à domicile : ils doivent en faire la demande auprès de leur professionnel de santé.

Depuis jeudi dernier, ces professionnels de santé ont déjà réalisé 1 520 injections :

- 43 % chez les médecins ;
- 54 % dans les pharmacies ;
- 3 % par les IDE.

516 professionnels se sont inscrits sur la plateforme numérique pour faire de la vaccination ou dépistage par TROD. Sur ces 516 professionnels, 285 vaccinent réellement :

- 168 médecins ;
- 46 pharmaciens ;
- 65 IDE.

Le volume de vaccination est plus faible que dans un vaccinodrome, mais il permet de toucher un autre public qui a besoin de ce rapport de confiance.

Ce dispositif n'aurait été possible sans l'implication des professionnels libéraux et le sens de l'adaptation dont ils ont fait preuve.

La vaccination libérale permet de donner à tous le même niveau d'accès à la prévention et aux soins, un principe particulièrement essentiel dans ce contexte d'épidémie sanitaire, car il contribue à limiter sa propagation et à remporter cette victoire essentielle sur le virus.

CONFINEMENT

La sortie progressive de confinement reste liée aux trois indicateurs à surveiller :

- le taux d'incidence ;
- le taux de schéma vaccinal complet ;
- le taux d'occupation du Médipôle.

Les deux premiers permettent de rester optimiste, mais le nombre de malades pris en charge en réanimation et en unité Covid-19 reste très élevé.

Si les conditions le permettent, les mesures de confinement seront allégées progressivement à partir du 11 octobre.

Cependant, à compter du 9 octobre, les marchés pourront ouvrir, dans le respect des conditions fixées par un protocole sanitaire strict approuvé par les services du gouvernement.

CONTACTS UTILES

Questions relatives au Covid-19 ou en cas de symptômes : 05 02 02 (de 8 h à 17 h, 7 jours sur 7).

Questions relatives aux règles de confinement :

26 63 26 (de 8 h à 16 h) ou pref-covid19@nouvelle-caledonie.gouv.fr

SOS Écoute : 05 30 30 (de 9 h à 1 h du matin, 7 jours sur 7). Un numéro vert gratuit, anonyme, pour toute personne en situation de souffrance, de détresse, de solitude, d'angoisse, victime de violences conjugales, d'addictions. Des professionnels sont à l'écoute, sans jugement.

Stop aux violences familiales et sexuelles : <https://violences-conjugales.gouv.nc/>

Où se faire vacciner ? <https://gouv.nc/info-vaccination/ou-se-faire-vacciner>

Dépistage et consignes aux personnes malades : <https://gouv.nc/niveau-alerte/depistage-consignes-aux-malades>

